

# SOUS-PAYÉ, MÉPRISÉ, HARCELÉ... SITU L'OUVRES, T'ES VIRÉ

**RÉUNION PUBLIQUE** SAMEDI **8/10** 21ter rue Voltaire, Paris 11 - M° 9 – Rue-des-Boulets  
**DROITS DES TRAVAILLEURS : état des lieux** 17 h  
**Histoire – enjeux – quelles luttes pour nos droits ?**

Septembre 2005

**André, projectionniste et syndicaliste**, a été embauché dans un cinéma. En septembre dernier, M. Borloo, le patron, voulait imposer des changements d'horaires de travail et de jours de repos. André a été désigné porte-parole de la contestation.  
**Une grève a été envisagée...** Qui n'aura jamais lieu, car André, embauché en CNE, a été **licencié sans motif**.  
**Les salariés « refroidis » abandonneront leurs revendications.**  
**Ils sont tous en CNE...**

**Fatia a enfin obtenu le travail** qui lui permettra d'emménager avec Jérémie.

Le travail en usine est dur, mais le patron, sympa, lui a expliqué que les **2 ans de période d'essai** étaient une formalité. Six mois plus tard, **Fatia attend un bébé**.

Le jeune couple profite de son **nouveau bonheur**.

Mais M. Sarkozy, **son patron, sait comment ça se passe avec les femmes**. Le congé maternité, l'enfant malade, les retards... Il a employé Fatia en CNE, **il n'est pas obligé de justifier le licenciement**.

**Au revoir, Fatia !**

## Abrogation des ordonnances Villepin

Ahmed travaille dans le restaurant de M. Seillière. **Il est très content**.

C'est son premier boulot. Il veut **s'acheter un scooter**. Mais le banquier lui **refuse** son prêt : en **période d'essai pendant 2 ans**, il pourra être viré du jour au lendemain.

Ahmed voulait louer un studio... pour les agences, **il n'a pas d'emploi stable !**

Villepin a dit qu'**Ahmed pourra bénéficier de réductions d'impôts**.

**Mais Ahmed s'en fout**. Son salaire est trop faible, **il n'est pas imposable**.

**Dommage !**

**Sandrine est vendeuse**. Elle a été embauchée en CNE depuis 3 mois.

Sa patronne, Mme Parisot, lui fait effectuer régulièrement des **heures sup non rémunérées**.

Elle n'avait pas osé se plaindre jusqu'à la semaine dernière, lorsque la patronne lui a demandé de venir **finir un travail le samedi matin ! Elle a refusé**.

Le recommandé qu'elle a récupéré après le boulot, ce soir, lui indique que **son contrat est rompu**.

Dans 15 jours, la porte. **Elle pleure et regrette de n'avoir pas su se taire et obéir**.

**Que faire d'autre ?...**

**... Organise-toi ! Syndique-toi !**

# Braquage sur le droit du travail

■ Le **CONTRAT NOUVELLE EMBAUCHE** pour les entreprises de moins de 20 salariés (extension déjà envisagée) : nouvelles embauches en **période d'essai de 24 mois**, pendant laquelle **on peut être licencié par son employeur sans motif** ! C'est la soumission et la précarité totale pour 2 ans qu'on impose aux travailleurs !

■ De nouvelles **EXONÉRATIONS DE COTISATIONS PATRONALES** : 25 milliards d'euros d'exonérations en 2005 (plus de cadeaux pour les patrons, moins d'argent pour la Sécurité sociale des travailleurs !)

■ Les **SALARIÉS DE MOINS DE 26 ANS NE SERONT PLUS PRIS EN COMPTE DANS LES EFFECTIFS**. Certains seuils d'effectifs (surtout 11 et 50 salariés) permettent d'accéder à des droits (logement, transport, DP, DS...). Cette mesure supprime ces droits en ne comptant pas les collègues plus jeunes.

■ Le **FORFAIT-JOUR** qui permet de faire travailler de nombreux salariés **jusqu'à 65 h par semaine** !

## **MANIF POUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS**

**Mardi 4 octobre – République – 14 h 30**

Toutes ces « nouvelles » mesures sont censées « lutter contre le chômage » ! Mais elles ne font que généraliser la précarité et la flexibilité pour tous les futurs travailleurs embauchés. C'est du travail sans droits qui s'impose comme seule issue pour les privés d'emploi. Du chômeur pauvre au travailleur pauvre, sans aucune sécurité de l'emploi, c'est la misère qu'on réserve aux salariés !

Le MEDEF proclame que les ordonnances Villepin « vont dans le bon sens ». Mais le bon sens patronal est toujours une voie sans issue pour les travailleurs ! Les dirigeants politiques et économiques détruisent méthodiquement le droit du travail.

**Contre le diktat patronal et gouvernemental cherchant à nous « mettre au travail » sans droits, nous devons défendre les droits collectifs acquis par les travailleurs au cours des luttes passées et les étendre grâce aux luttes futures.**

## **Pour quoi nous battre ?**

### **● Pour l'abrogation des ordonnances Villepin...**

... et du forfait-jour institué par la loi PME de juillet 2005

### **● Pour renforcer les droits des précaires**

Plus les précaires seront protégés, plus les patrons préféreront les CDI !

- ☛ **requalification en CDI de tous les contrats précaires abusifs**
- ☛ **protection sociale renforcée des précaires pendant les périodes de chômage** (financée par les patrons par le biais de l'augmentation des cotisations patronales)
- ☛ **la prime de précarité à 10 % pour tous les précaires**

### **● Pour renforcer la protection contre le licenciement abusif**

Réintégration automatique dans l'entreprise si le salarié le souhaite

### **● Pour travailler tous, moins et autrement**

Réduction massive du temps de travail sans perte de salaire ni flexibilité

## **Comment nous battre ?**

# **Par la lutte syndicale !**